FEDERATION DEPARTEMENTALE PÊCHE 71

SMBVAS
Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme

TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DES CHAINTRES
COMPTE-RENDU

Commune de "Etang-sur-Arroux" (71)

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

Septembre 2025

Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

123 rue de Barbentane, 71000 MACON
www.peche-saone-et-loire.fr

Contexte général

L'Arroux, entre Dracy-Saint-Loup et Étang-sur-Arroux, est une rivière classée en 2e catégorie piscicole, dont l'espèce repère est le brochet. Les connaissances sur cette population étant limitées, la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique a engagé en 2022 une étude sur la partie amont de l'Arroux. Cette étude a mis en évidence une population de brochets dégradée ainsi qu'un déficit de zones humides fonctionnelles, en particulier à proximité d'Étang-sur-Arroux.

À la suite de ce diagnostic, un programme de restauration de frayères a été élaboré, incluant la frayère des Chaintrés.

Présentation de la frayère des Chaintrés

La frayère des Chaintrés est une vaste zone humide d'environ 1,5 ha**,** située en rive gauche de l'Arroux, en amont du bourg d'Étang-sur-Arroux. Elle se présente sous la forme d'une dépression au sein de la prairie inondable**.**

L'étude de cette zone humide menée en 2023 par la Fédération de pêche a permis de constater que :

- la végétation en place est favorable à la reproduction du brochet ;
- la zone humide est surélevée par rapport au niveau moyen de l'Arroux, limitant l'accès des géniteurs en période de reproduction, mais surtout la sortie des juvéniles en mai-juin. Sur les vingt dernières années, des conditions de migration favorables n'ont été réunies que quatre fois, en raison de débits insuffisants et d'une connectivité frayère/arroux limitée.

Compte tenu des enjeux écologiques, notamment la présence du Leste verdoyant, une espèce de libellule patrimoniale, le scénario retenu visait à minimiser les terrassements tout en rétablissant le fonctionnement hydrologique de la frayère.

Travaux de restauration (2025)

Les travaux validés par les partenaires techniques du Contrat Territorial Morvan Arroux Somme ont été réalisés fin août 2025 par le Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBAS). Ils ont consisté en :

- l'installation d'un regard préfabriqué avec vannage dans le fossé reliant la zone humide à l'Arroux. Cet ouvrage permettra une vidange maîtrisée de la frayère fin mai / début juin afin de garantir chaque année la migration des jeunes brochets vers la rivière ;
- le creusement d'un fossé en pente douce sur environ 245 mètres à l'intérieur de la zone humide pour permettre l'évacuation progressive de l'eau lors de l'ouverture du vannage.

Aspects financiers

Le montant total de l'opération s'élève à **32 349,95 €**, financés à hauteur de 48 % par la Fédération nationale pour la pêche en France, de 32 % par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire et de 20 % par le SMBVAS.

Quelques photos des travaux réalisés :

PHOTOGRAPHIE 1 : CREATION DU FOSSE PERMETTANT LA VIDANGE DE LA FRAYERE (EN PHASE TRAVAUX)

PHOTOGRAPHIE 2 : CREATION DU FOSSE PERMETTANT LA VIDANGE DE LA FRAYERE (EN PHASE TRAVAUX)

PHOTOGRAPHIE 3 : MISE EN PLACE DE L'OUVRAGE DE GESTION HYDRAULIQUE DE LA ZONE HUMIDE (EN PHASE TRAVAUX)

PHOTOGRAPHIE 4 : FOSSE CREE AU SEIN DE LA ZONE HUMIDE POUR PERMETTRE LA VIDANGE DE LA FRAYERE (APRES TRAVAUX)

PHOTOGRAPHIE 5 : OUVRAGE DE GESTION HYDRAULIQUE DE LA ZONE HUMIDE (APRES TRAVAUX)